

MAIRIE de
25230 DASLE

☎ 03.81.34.36.14
mairie@ville-dasle.fr

Arrêté n°18. 2026
portant délégation du Maire au premier adjoint
NEDEY Vincent

Le Maire de la commune de DASLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

Vu la délibération n° 5 en date du 20 mars 2026 fixant à 3 le nombre d'adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars

2026 constatant l'élection de M. NEDEY Vincent en qualité de 1^{er} adjoint au maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il convient de donner délégation à M. NEDEY Vincent, 1^{er} adjoint au maire ;

ARRÊTE

Article 1 :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le



ID : 025-212501969-20260320-ARRETE_2026_18-AI

M. NEDEY Vincent, 1^{er} adjoint au maire, est délégué aux affaires relevant des domaines suivants :

- Urbanisme : instruction et délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme :
 - Droit de préemption urbain
 - Certificat d'urbanisme
 - Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures
 - Lotissements
 - Permis de démolir
- Finances communales : préparation et suivi du budget
- Travaux : suivi des travaux, entretien de la voirie et des réseaux ;
- Gestion des bâtiments : entretien, maintenance, sécurité et suivi des équipements municipaux ;
- La prévention et la sécurité (des biens et des personnes)
- Information et communication : relations avec les administrés, gestion des supports de communication (site internet, bulletin municipal, réseaux sociaux, applications), organisation des événements et diffusion de l'information municipale ;
- Fêtes et cérémonies : organisation des manifestations communales, cérémonies officielles et événements locaux.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à M. NEDEY Vincent, 1^{er} adjoint au maire, pour :

- Tous les documents, courriers et autorisations relatifs aux permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et des autres autorisations d'urbanisme qui y sont liées et qui sont énoncées à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Tous les documents concernant les finances communales : bordereaux de dépenses et recettes et tous les courriers qui y sont relatifs.
- Légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité, ainsi que pour la signature des différents documents de marchés publics, de promesses de vente ou actes notariés.
- Tous les documents concernant les travaux, la gestion des bâtiments, la prévention et la sécurité (les bons de commande, devis et pièces relatives aux travaux, dans la limite des crédits inscrits au budget).

- L'information et la communication : les documents publiés dans le bulletin municipal, le site internet, les applications numériques et les réseaux sociaux officiels de la commune, les supports de communication relatifs aux événements et projets municipaux, les relations avec les médias et partenaires : les documents relatifs à l'organisation de réunions publiques, inaugurations et cérémonies, suivi des informations transmises aux habitants, bons de commande, devis et factures liés aux actions de communication.
- Les documents relatifs aux équipements, manifestations, publications et communications officielles, y compris celles liées aux fêtes et cérémonies.

Article 3 :

Ces délégations de fonction et de signature sont assurées concurremment avec Madame le Maire. Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Doubs
- Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable.
- Monsieur NEDEY Vincent

Fait à DASLE, le 20 mars 2026

Le bénéficiaire de la délégation,
M. NEDEY Vincent



Le Maire, Isabelle GRIFFOND-BOITIER



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le



ID : 025-212501969-20260320-ARRETE_2026_18-AI